



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Conseil des commissaires

SÉANCE DU 19 JUIN 2012 Volume 14 - numéro 12

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 19 juin 2012 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Témiscouata-sur-le-Lac (Cabano).

Sont présents : Mesdames Anne Basque, Lucie Bossé, Louise Cassinat, Chantal Desjardins, Anne-Marie Morin, Ghislaine Saint-Jean, Sophie Sirois, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, France Dubé, Jean-Pierre Gagnon, Ghislain Morin, Guilmont Pelletier, commissaires, ainsi que mesdames Martine Lemay et Hélène Pelletier, représentantes du comité de parents.

Sont aussi présents : Messieurs Bernard D'Amours, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, Vincent Pelletier, coordonnateur aux ressources humaines et Mesdames Christiane Séguin, directrice des services complémentaires et Catherine Boulay, secrétaire générale.

Absence : Madame Louise Malenfant, commissaire.

PRÉSIDENCE

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur Guilmont Pelletier, président.

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.



LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

et résolu :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur France Dubé,

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 15 mai 2012 - # 11
- 5.0 Rapport du Comité de parents
- 6.0 Direction générale :
 - 6.1 Correction : Actes d'établissement 2012-2013
 - 6.2 Prévisions budgétaires 2012-2013
 - 6.3 Plan d'effectifs 2012-2013 - Personnel de soutien «Adaptation scolaire»
 - 6.4 Soumissions travaux à l'École secondaire de Cabano
 - 6.5 Direction adjointe d'école - embauche
- 7.0 Varia
 - 7.1 Déclaration en faveur de l'éducation publique au Québec
 - 7.2 Bilan : Transport scolaire 2012-2013
 - 7.3 Sécurité routière
- 8.0 Période de questions
- 9.0 Prochaine séance
- 10.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-800-CC)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MAI 2012 - # 11

Gagnon, et résolu :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Pierre

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du 15 mai 2012 - # 11, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-801-CC)



RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

La représentante du comité de parents, madame Hélène Pelletier, donne un compte rendu de la réunion de juin 2012 du comité de parents.

Les principaux sujets discutés furent :

- Rapports sur le Congrès FCPQ;
- Retour sur la formation donnée par M. Régnald Beauchesne sur « Comment établir un plan d'action pour susciter la participation des parents aux assemblées générales annuelles » / La problématique découle surtout d'un besoin de communication;
- Rapport annuel 2011-2012 en préparation; la vérification financière reste à faire avant de déposer le rapport annuel.

DIRECTION GÉNÉRALE

CORRECTION : ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2012-2013

Le directeur général, Monsieur Bernard D'Amours, souligne que depuis l'adoption des actes d'établissement 2012-2013 des corrections sont à apporter aux actes d'établissement pour les écoles suivantes : École Chanoine-Côté; École Georges-Gauvin; École des Jolis-Vents.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU la résolution numéro 2012-733-CC;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Madame Lucie Bossé, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs corrige l'acte d'établissement de l'École Chanoine-Côté et prévoir qu'à l'école des Rayons de Soleil le niveau primaire de 1^{er}, 2^e et 3^e cycle y soit dispensé; pour l'acte d'établissement de l'École Georges-Gauvin prévoir qu'à l'école Georges-Gauvin de St-Louis-du-Ha!-Ha! un service de garde sera en opération; pour l'acte d'établissement de l'École des Jolis-Vents prévoir que le niveau secondaire 1^{er} et 2^e cycle s'y retrouve.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-802-CC)

Prévisions budgétaires 2012-2013

Le président, Monsieur Guilmont Pelletier, souligne qu'étant donné que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport n'a pas adopté le règlement sur la taxation scolaire pour la prochaine année scolaire et n'a pas transmis les règles budgétaires



définitives 2012-2013, nous devons reporter le point «Prévisions budgétaires 2012-2013» à l'assemblée régulière du conseil des commissaires prévue le 3 juillet prochain

Plan d'effectifs 2012-2013 - Personnel de soutien « Adaptation scolaire »

Le coordonnateur aux ressources humaines, Monsieur Vincent Pelletier, et Madame Christiane Séguin, directrice des services complémentaires, présentent et expliquent la teneur du Plan d'effectifs 2012-2013 - Personnel de soutien «adaptation scolaire».

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Madame Diane Valcourt, et résolu :

D'adopter le Plan d'effectifs 2012-2013 - Personnel de soutien «adaptation scolaire» comme présenté séance tenante;

D'annexer ledit Plan d'effectifs à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-803-CC)

Soumissions travaux à l'école secondaire de Cabano

Le directeur général, Monsieur Bernard D'Amours, présente le résultat de l'appel d'offres réalisé pour l'attribution d'un contrat pour la nouvelle structure de chaussée à l'École secondaire de Cabano (secteur de la formation professionnelle).

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT le mandat donné, dans le cadre du projet maintien des bâtiments 2011-2012, à la firme «Actuel Conseil inc.» de Pohénégamook pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la nouvelle structure de chaussée à l'École secondaire de Cabano (secteur de la formation professionnelle) à Témiscouata-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Actuel Conseil inc.» suite à l'ouverture, le 12 juin 2012, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Construction B.M.L. Inc., Division de Sintra inc.» de Rivière-du-Loup pour la somme de 218 005,03 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Madame Andrée Truchon, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Construction B.M.L. Inc., Division



de Sintra inc.» de Rivière-du-Loup pour la nouvelle structure de chaussée à l'École secondaire de Cabano (secteur de la formation professionnelle) à Témiscouata-sur-le-Lac;

D'autoriser le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, à signer pour et au nom de la Commission scolaire le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-804-CC)

Direction adjointe d'école - embauche

Le directeur général, Monsieur Bernard D'Amours, rappelle que la nomination de Madame Denise Leblanc à titre de directrice adjointe à la formation professionnelle fait en sorte que l'on doit procéder à son remplacement à titre de directrice adjointe des écoles des Jolis-Vents, de St-Jean-de-Dieu, de la Vallée-des-Lacs et La Source. Monsieur D'Amours rappelle que l'affichage du poste s'est fait à l'interne et que le comité de sélection est en mesure de faire une recommandation unanime.

Après délibérations, les résolutions suivantes sont adoptées :

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste de direction adjointe d'école pour les écoles des Jolis-Vents, de St-Jean-de-Dieu, de la Vallée-des-Lacs et La Source;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Madame Anne Basque, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs engage Madame Julie Bélanger à titre de directrice adjointe pour les écoles des Jolis-Vents, de St-Jean-de-Dieu, de la Vallée-des-Lacs et La Source selon les termes d'un contrat à durée indéterminée, à compter du 13 août 2012;

D'autoriser le directeur général, Monsieur Bernard D'Amours, à signer pour et au nom de la Commission scolaire le contrat afférent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-805-CC)

VARIA

Déclaration en faveur de l'éducation publique au Québec

Le président, Monsieur Guilmont Pelletier, souligne qu'en conclusion du Sommet sur l'éducation publique au Québec on invite la population à appuyer le système



public d'éducation. Une façon de le faire connaître, c'est d'en faire la déclaration publiquement. En conséquence, Monsieur Pelletier invite les commissaires à signer la «*Déclaration en faveur de l'éducation publique au Québec*» qui est accessible sur le site web de la Fédération des commissions scolaires du Québec, à l'adresse : www.fcsq.qc.ca.

Comité de transport - suivi

La commissaire, Madame Diane Valcourt, donne un compte rendu de la réunion du comité de transport qui s'est tenue un peu plus tôt dans la soirée. Elle fait état, entre autres, des résultats budgétaires de l'année scolaire 2011-2012 qui se terminera sous peu.

Sécurité routière

Le commissaire, Monsieur Claude Breault, demande que la Commission scolaire fasse des représentations auprès du ministère des Transports du Québec afin que la limite de vitesse devant l'école l'Étincelle de Lac-des-Aigles soit réduite. En effet, l'école étant située sur la rue Principale, qui est en fait la route 232, la circulation régulière y ait relativement lourde et rapide.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU que les questions de sécurité routière dans les villes ou villages relèvent soit des municipalités, soit du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que l'école l'Étincelle de Lac-des-Aigles est située sur la rue Principale qui est par le fait même la route provinciale 232;

CONSIDÉRANT que le trafic routier est relativement lourd et rapide devant l'école;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Madame Anne-Marie Morin, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs accorde son appui à la Municipalité de Lac-des-Aigles dans ses démarches auprès du ministère des Transports du Québec afin que la limite de vitesse soit modifiée à la baisse dans la zone limitrophe à l'école l'Étincelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-806-CC)

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.



PROCHAINE SÉANCE

Le 3 juillet 2012 à 20 h au lieu ordinaire des séances.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2012-807-CC)

(SIGNÉ)

Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

Madame Catherine Boulay, secrétaire générale